ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 9730

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les consequences du non-remplacement des instituteurs en cas d'absence. En effet, la faiblesse du nombre d'instituteurs disponibles pour faire face aux absences, notamment en cas de maladie et de maternite, entraine de graves perturbations sur la scolarite des enfants. Ce phenomene est important puisque la majeure partie des ecoles primaires d'Aubervilliers et La Courneuve ont, depuis la rentree du mois de septembre, connu cette situation. Les enfants de ces ecoles, parfois situees en zone d'education prioritaire, voient la continuite de leur scolarite brutalement interrompue pendant plusieurs jours. Ce phenomene sera facteur de difficultes, parfois d'echecs. Cette situation ne peut etre acceptee, les parents d'eleves, les enseignants, les elus, demandent que tous les moyens soient mis en oeuvre pour mettre fin a cette carence, resultat de la politique d'austerite a laquelle l'ecole publique doit faire face. Dans un premier temps, des mesures d'urgence doivent etre prises. Le nombre de postes d'instituteurs doit augmenter pour effectuer tous les remplacements. Toutefois, ce dispositif ne peut etre lie qu'avec la revalorisation du metier d'enseignant. En consequence, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin a cette situation engendrant de grandes difficultes pour les eleves.

Texte de la réponse

Reponse. - Le remplacement des maitres absents pour raisons medicales ou pour participer a une action de formation fait l'objet d'une attention constante de la part des inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education, et de leurs services. Cela etant, tous les conges ne peuvent pas toujours etre remplaces en meme temps, surtout en periode hivernale, et si tel est le cas, la priorite est donnee aux conges longs (maternite, hospitalisation). C'est ce qui s'est produit dans certaines ecoles d'Aubervilliers et de La Courneuve ou des conges n'ont pu etre supplees. Il convient de souligner que le pourcentage des moyens consacres au remplacement en Seine-Saint-Denis - 8,4 p 100 - se situe en bonne position parmi ceux que l'on releve dans les departements de la region parisienne (le taux national s'etablit a 7,9 p 100). Des directives ont ete donnees aux responsables academiques pour que ces moyens soient, le cas echeant, renforces par l'appel a des instituteurs retraites. Par ailleurs, dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante, des mesures tres significatives sur le plan financier ont ete arretees en faveur des instituteurs titulaires remplacants. Le fonctionnement et, partant, l'efficacite, du dispositif de remplacement doit normalement, dans ces conditions, connaitre une amelioration sensible.

Données clés

Auteur : Mme Jacquaint Muguette
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9730
Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 836